



Parents sans papiers enfant ne en france

Par **souhdj**, le 11/12/2012 à 15:53

bonjour on est en france heberger chez une famille notre enfant est ne en france comment faire pour regulariser notre situation **merci**

Par **Nicole29**, le 12/12/2012 à 18:00

Bonjour,

Votre enfant peut disposer d'une carte d'identité (pas français puisque vous ne l'êtes pas) mais au moins votre enfant sera en règle, ensuite, si vous travaillez la régularisation se fera plus facilement, dans le cas contraire, ce sera très difficile, car votre régularisation sera lié au fait que vous travaillez (pour subvenir au besoin de votre famille), mais si vous n'avez aucun emploi... si vous voyez ce que je veux dire